



COMMUNIQUE DE PRESSE.

### GREVE INTERSYNDICALE DU 20 MARS.

Le SNALC-CSEN, continuera à déposer des préavis de grève quotidiens pour couvrir et faciliter toutes les initiatives locales et légales des professeurs, visant à l'abrogation du décret du 12 Février 2007. (Actions sur les bacs blancs, recentrage sur les activités essentielles, rencontres avec les parents, grèves locales à l'occasion des visites officielles...)

Dans le cadre de ces préavis quotidiens et en fonction des situations locales, le SNALC-CSEN laisse ses sections académiques libres de s'associer ou non aux actions de grève intersyndicales prévues le 20 Mars. Bien entendu, le SNALC-CSEN participera aux éventuelles manifestations organisées à l'occasion de cette journée.

Le SNALC-CSEN en appelle, une fois de plus, au Ministre de l'Education pour qu'il abroge le décret du 12 Février 2007, qui suscite un très fort sentiment d'injustice chez les professeurs au risque de désorganiser massivement la seconde partie de l'année scolaire.

Paris, le 9 Mars 2007